

Juristes et ingénieurs unis face aux dérives de l'IA

Les textes publiés dans ces pages ont pour but d'alimenter le débat. Ils n'engagent que leurs auteurs qui n'appartiennent pas à la rédaction de "La Libre Belgique".

L'utilisation croissante des technologies et de l'intelligence artificielle (IA) soulève des préoccupations quant aux risques potentiels notamment pour la vie privée, la sécurité et l'éthique. Des ingénieurs conçoivent et développent ces technologies, tandis que des juristes sont chargés d'élaborer des lois et des réglementations pour encadrer leur utilisation. Toutefois, les différences de développement, de culture et de langage entre ces deux univers peuvent entraver leur collaboration. Alors que certains craignent que des règles plus strictes contraignent le développement concurrentiel de ces outils, d'autres estiment qu'elles sont nécessaires pour protéger les citoyens. Cette divergence de points de vue est symptomatique de la difficulté de communication entre les mondes juridique et technique, créant ainsi un décalage important.

Évolution exponentielle

La technologie évolue de manière exponentielle, ce qui en résulte que même les experts en intelligence artificielle ont du mal à suivre le rythme, et de ce fait, rend la réglementation encore plus complexe. Les juristes doivent être en mesure de comprendre les implications de ces avancées technologiques pour réglementer efficacement et protéger les intérêts des individus dans des domaines tels que la protection des données, la sécurité, la santé, l'emploi et l'environnement. Par exemple, pour déterminer la responsabilité en cas d'accident impliquant une voiture autonome, il est essentiel de comprendre son fonctionnement.

Exemple : la reconnaissance faciale

Force est de constater l'importance de promouvoir l'innova-

tion de ces technologies qui peuvent avoir des impacts positifs sur la société et le développement économique, mais qui comportent également de nombreux risques, notamment l'utilisation abusive des données personnelles (ex: comme la reconnaissance faciale en Chine, déjà en place depuis 2018), les préjugés et la discrimination (ex: selon une enquête de ProPublica, en 2016, l'algorithme COMPAS utilisé par les tribunaux américains pour évaluer les risques de récidive des personnes condamnées discriminant les personnes noires), la campagne de désinformation (ex: lors des élections de Trump et le Brexit) ou la perte de contrôle sur les systèmes d'IA (ex: en 2016, après une journée et plus de 96 000 tweets postés, Microsoft suspend temporairement le compte Twitter de son chat bot Tay en raison de ses commentaires devenus racistes et offensants). Il est donc nécessaire d'élaborer des lois pertinentes et efficaces.

Une collaboration indispensable

Il est clair que les différences de culture et de langage peuvent constituer un frein à la communication entre les ingénieurs et les juristes. Ces derniers ont souvent des approches et des préoccupations différentes.

Face aux défis de réglementer l'IA, il est de plus en plus évident que la coopération entre les ingénieurs et les juristes est nécessaire pour garantir un cadre légal strict, une compréhension et application effective de ces règles dans la pratique. Une telle collaboration pourrait aider à identifier rapidement les risques actuels et futurs liés à cette technologie, à mettre en place des mesures appropriées pour les atténuer et à établir des priorités pour les dangers et les menaces les plus urgents, et ce, tout en

maintenant l'idée de permettre aux entreprises de rivaliser face à la concurrence internationale.

Des formations conjointes

Il est important de noter que de nombreuses initiatives ont vu le jour pour encourager l'échange et la collaboration entre les professionnels de différents horizons dans le domaine de l'IA. Des hubs, réseaux et incubateurs (comme notamment AI4Belgium) ont été créés pour soutenir la mise en place de nouvelles réglementations et faciliter la coopération dans des projets communs. De plus, certaines universités et entreprises offrent désormais des formations technico-juridiques, qui sont devenues essentielles et urgentes. Citons par exemple, le cours d'*Advanced Ethical and Legal Aspects of AI* proposé par la KU Leuven dans son master en *AI in Business Industry* ou encore les formations en Droit des technologies de l'UNamur (DTIC) ou de la KU Leuven (LL.M. en IP/IT).

Postes hybrides et essentiels

Ces formations sont importantes, car elles permettent aux ingénieurs de fournir aux juristes une compréhension technique approfondie des technologies d'intelligence artificielle, de leurs capacités et des dangers potentiels. Les juristes, pour leur part, peuvent aider à identifier les risques et les défis juridiques et éthiques liés à l'IA, proposer des solutions régle-

De nouveaux types de métiers émergent, comme ces *ChatGPT legal prompt engineer*, qui combinent des compétences techniques et juridiques.





Sophie Everarts de Velp et Maximilien Roberti

Avocate en propriété intellectuelle
et droit des technologies et ingénieur
dans le domaine de l'intelligence
artificielle chez Dun&Bradstreet

■ Quel décalage entre la rapidité de l'évolution
de la technologie et la lenteur de la création d'un
cadre légal. Il est urgent et important d'augmenter
la coopération entre les ingénieurs et les juristes.

mentaires appropriées et aider
les ingénieurs et les entreprises
à mettre en œuvre ces règles
dans la pratique. Ce dialogue
peut également aider à pro-
mouvoir l'innovation et le dé-
veloppement d'outils d'intelli-
gence artificielle de manière
responsable. Relevons enfin
que de nouveaux types de mé-
tiers émergent, comme ces ré-
centes offres d'emploi de *Cha-
tGPT legal prompt engineer*,
qui combinent des
compéten-

ces techniques et juridiques. La
création de ces postes hybrides
est essentielle et prometteuse
pour combler le fossé entre ces
deux domaines. Par exemple,
nous pensons qu'il faudra
bientôt nommer des spécialis-
tes en intelligence artificielle
mi-ingénieurs mi-juristes pour
aider les juges à trancher des li-
tiges sur ces questions, en par-
ticulier avec l'entrée en vi-
gueur du règlement européen
sur l'IA.

Limiter les impacts négatifs

Il est indéniable que les ap-
proches, les cultures et les
langages des ingénieurs et
des juristes diffèrent
considérablement.

Pour élaborer une
réglementation effi-
cace et mettre
en œuvre des
outils d'IA sûrs
et éthiques, il est
donc impératif
de renforcer le
dialogue entre
ces deux profes-
sions. Bien que
des initiatives
aient déjà été
mises en place
pour faciliter
cette communi-
cation, il est clair
que davantage de
travail est néces-
saire pour renforcer
cette collaboration. En
travaillant ensemble, les
ingénieurs et les juristes pour-
ront créer des outils d'IA béné-
fiques pour la société tout en
limitant leurs impacts négatifs.
C'est donc un effort commun
qui doit être poursuivi pour
faire progresser la réglementa-
tion, son application et l'utili-
sation de l'IA de manière res-
ponsable et durable.

→ Le texte intégral
est sur lalibre.be

CHRONIQUE

La Grande Illusion

■ La démocratie est un combat continu qui suppose une
abnégation constante, soit le contraire d'un hamac
pour hédonistes jouisseurs. Les Ukrainiens sont au front. Et nous ?



Xavier Zeegers
Chroniqueur

Chemins de traverse

La prix Nobel de la Paix Oleksandra
Matviichuk dit vrai à propos de cet
honneur qui "ouvre des perspectives
de conscientisation". Mais l'Ukraine n'a
pas besoin de militants: ils sont devenus
combattants au service d'un idéal qui
semblait devenu obsolète: se battre pour
la démocratie; illustrant ainsi ce que l'on
subit dès qu'elle est attaquée à coups
d'assassinats, destructions et déportations.
Y compris celle d'enfants – plus de
six mille – un crime contre l'humanité.

Leur message est limpide: *nous sommes
votre ultime rempart. Si nous perdons,
notre sort sera aussi le vôtre!* Nous ne son-
gions pas vraiment à cela. Il aurait fallu
réagir sitôt la Crimée envahie, voire déjà
quand le Donbass fut enflammé par la Rus-
sie en prélude à sa tentative de recoloniser
le pays devenu indépendant. Comment?
D'abord en ignorant l'alibi foireux
de Poutine prétendant rétablir l'ordre
dans le pays. La guerre est le pire désor-
dre et le pouvoir ne se possède pas, il
s'exerce légalement, chez soi et non chez
le voisin. Et nous aurions dû contrer son
délire quand il asséna que la chute de
l'URSS fut la pire catastrophe du XX^e siècle.
Pas le Goulag ou la Shoah, non, mais
l'émergence du pire virus pour lui: celui
de la démocratie. Avec distance, on peut
dire qu'il a vu clair en despote pur jus, car
la roue démocratique entama une marche
arrière *avant même* le regain proclamé,
avec le massacre de Tian'anmen à Pékin
en juin 89. La Chine nous avertit qu'elle a
désormais Taïwan en ligne de mire, après
avoir gobé Hong Kong impunément. Ce
conflit sera encore pire que l'agression
russe, car il enflammera toute la planète.

Un éblouissement trompeur

Nous avions, après un XX^e siècle au bilan
accablant, le choix entre l'introspection
sur l'origine de ce trou noir ou l'oublier
grâce à un confort attrayant dans l'insou-
ciance d'un irénisme enchanteur, celui des
"Trente glorieuses". Avec un mode de vie
pacifique basé sur le commerce, donc une
prospérité facilitée par l'accès garanti à
une énergie bon marché et abondante.
Elle nous fit croire que le totalitarisme
était une sorte de beurre congelé issu de
la guerre froide, mais apte à fondre sous

une chaleur humaniste. Après Verdun et
Auschwitz, c'était osé mais compréhensi-
ble, car espérer c'est respirer. Mais même
la chute du Mur de Berlin fut peut-être
aussi un éblouissement trompeur, si pas
un leurre. Car l'hydre dictatoriale n'est pas
tombée avec lui et notre euphorie nous fit
oublier que la démocratie reste un combat
continu pour la dignité, laquelle suppose
une abnégation constante, soit le con-
traire d'un hamac pour hédonistes jouis-
seurs.

Le rêve se fissura déjà en juin 89 à Pékin
avec cet insurgé héroïque aux mains nues
face aux chars massacrés de Tian'an-
men, dont personne ne sait ce qu'il est de-
venu. Et c'est en septembre de cette même
année que la Hongrie organisa alors un
méga pique-nique champêtre en ac-
cueillant les voisins autrichiens qui tourna
au raout incontrôlable, se répandant vers
la frontière allemande, direction: Berlin.
Où ce fut la divine surprise. Gorbatchev,
ne voulant pas d'un Tian'anmen européen,
refusa le tir aux colombes, scellant déjà
ainsi son sort. Le garde-barrière hongrois,
Arpad Bella, ignorait – comme nous tous –
que son geste soulèverait aussi les portes
de l'Histoire. Et si Poutine ne l'a pas bou-
clé il s'est bien vengé de lui car, en bon cy-
nique, il sait qu'une pluie drue fait vite
fuir les rêveurs dans l'herbe, ronronnant
de félicité, ce que nous étions devenus.
Payant fort notre naïveté car les gouttes
sont désormais des missiles. Qui donc
s'engagera pour un combat indécis à la Si-
syphe? Les Ukrainiens sûrement, qui le
prouvent chaque seconde. Mais nous? En
regardant mon authentique bric de débris
du Mur, ce symbole si fort (au diable l'hiver
totalitaire, laissons entrer tous les
printemps, de Prague ou d'ailleurs...) je
crains que le fer du rideau ait tenu bon. Le
rêve était-il trop beau?

Dans ses Mémoires (*Avec Kennedy*,
1967), Pierre Salinger, porte-parole du
Président Kennedy, lui demanda: "Si ja-
mais vous n'êtes pas candidat à un second
mandat, de quoi serez-vous le plus fier?" Il
répondit sans hésiter: "Le traité sur le con-
trôle des armes nucléaires. Il y a de la sé-
curité de tous." Il gardait en tête la crise
des missiles à Cuba, quand le monde fut
au bord du gouffre. Revel disait: "l'His-
toire ne se répète pas, elle bêgaie". Chur-
chill, où es-tu?